



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LABENNE, le

SEANCE DU 04 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le quatre mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes de Labenne, par application de l'article 6 de la loi du 14 Novembre 2020 sans public, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de DUSSES Jacques, DARRIBERE Patrick, ETCHEVERRY Anne, CHAVES Jonathan qui avaient donné respectivement pouvoir à BOUCLEY Evelyne, DELPUECH Jean-Luc, BELLOCQ Aurélien, SALLABERRY Muriel.

Secrétaire de séance : LE COADIC Bruno

Monsieur le Maire soumet le précédent compte-rendu à l'approbation des conseillers qui l'adoptent sans observation à l'unanimité.

Puis il rend compte au conseil des décisions prises par lui en vertu des délégations qui lui ont été accordées :

- Attribution des marchés d'assurances de la commune :
 - ✓ Dommages aux biens (Pilliot/VHV 18 882.28 €/an)
 - ✓ Responsabilité civile (PNAS 12 313.89 €/an)
 - ✓ Flotte automobile (Pilliot/GLISE 9 573.73€/an)
 - ✓ Protection juridique (2C Courtage/CFDP 221.13 €/an)
- Avenant au marché de travaux VRD lotissement Paloumayre :
 - ✓ Soubestre + 5 380.87 € HT
- Avenant au marché de travaux Boxes artisans
 - ✓ France métal + 950 € HT



2021-03-04-01/01 – COMPTE DE GESTION HOUSQUIT/ARTIGUENAVE 2020

Le compte de gestion du receveur municipal laisse apparaître sur l'exercice 2020 un excédent d'investissement de 233 382.57 euros.

Unanimité

2021-03-04-02/02 ET 03/03– COMPTE ADMINISTRATIF HOUSQUIT /ARTIGUENAVE 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2021

Après avoir constaté la conformité du Compte Administratif 2020 avec le Compte de Gestion, le conseil municipal approuve à l'**unanimité** le CA 2020 qui laisse apparaître, en résultats cumulés, un excédent d'exploitation de 38 866.34 euros qui sera repris au Budget Primitif 2021 en section d'exploitation et une section d'investissement à l'équilibre.

Monsieur le Maire rappelle que MACS doit encore rembourser le produit de la vente du dernier lot pour pouvoir clôturer le budget.

2021-03-04-04/04– COMPTE DE GESTION BOXES ARTISANS 2020

Le Compte de gestion du receveur municipal laisse apparaître un déficit d'exploitation de 432 142.81 euros et un excédent d'investissement de 700 000 euros (prêt relais).

Unanimité.

2021-03-04-05/05 ET 06/06– COMPTE ADMINISTRATIF BOXES ARTISANS 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2021

Après avoir constaté la conformité du CA 2020 avec le Compte de Gestion, le conseil municipal approuve à l'**unanimité** le CA 2020 et décide de reprendre en exploitation au BP 2021 le déficit 2020 et en investissement l'excédent 2020.

Monsieur le Maire rappelle que l'intégralité des boxes artisanaux a fait l'objet d'un contrat de réservation.

2021-03-04-07/07 – COMPTE DE GESTION LOU PALOUMAYRE 2020

Le compte de gestion du receveur municipal laisse apparaître sur l'exercice 2020 un déficit d'exploitation de 643 382.13 euros.

Unanimité.

2021-03-04-08/08 ET 09/09 – COMPTE ADMINISTRATIF PALOUMAYRE 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2021

Après avoir constaté la conformité du CA 2020 avec le compte de gestion du receveur, le conseil municipal approuve à l'**unanimité** le CA 2020 qui laisse apparaître en résultats cumulés un déficit d'exploitation de 702 192.13 qui sera repris au BP 2021.

Monsieur le Maire expose que tous les lots sont vendus et que ce budget pourra être clôturé en 2021.

2021-03-04-10/10 – COMPTE DE GESTION CAMPING MUNICIPAL 2020

Le compte de gestion du receveur municipal laisse apparaître sur l'exercice 2020 un excédent d'exploitation de 163 695.30 et en investissement un excédent de 15 111.13 euros.

Monsieur le Maire souhaite que le groupe de travail camping prépare un plan pluri annuel d'investissement sur les cinq années à venir en tenant compte des baisses d'annuités à venir.

Unanimité

2021-03-04-11/11 ET 12/12– COMPTE ADMINISTRATIF CAMPING MUNICIPAL 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2021

Après avoir constaté la conformité du CA 2020 avec le compte de gestion, le conseil municipal approuve le CA 2020 à l'**unanimité**, qui laisse apparaître, en résultats cumulés, un excédent d'exploitation de 163 695.30 et un déficit d'investissement de 18 303.23 euros qui sera repris en investissement au BP 2021.

Cent mille euros seront affectés au 1068 en recettes d'investissement, le solde de l'excédent d'exploitation 2020 étant repris au BP 2021 en section d'exploitation.

2021-03-04-13/13– COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNE 2020

Le compte de gestion du receveur municipal laisse apparaître sur l'exercice 2020 un excédent d'exploitation de + 874 376.53 et un excédent d'investissement de + 659 007.63.

Unanimité.

2021-03-04-14/14 ET 15/15 – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS AU BP 2021

Après avoir constaté la conformité du CA 2020 avec le compte de gestion, le conseil municipal approuve à l'**unanimité** le CA 2020 qui laisse apparaître, en résultats cumulés, un excédent d'exploitation de + 2 799 150.81 euros, et un excédent d'investissement de + 255 400.43 euros (avec un RAR de 765 000€).

L'excédent d'investissement 2020 sera repris en investissement au BP 2021, et l'excédent d'exploitation 2020 sera réparti par une affectation de 1 100 000.00 au 1068 en recette d'investissement et le solde repris en recette d'exploitation.

2021-03-04-16/16– TARIFS COMMUNAUX

A la demande de la CAF, les tarifs approuvés sont confirmés en excluant toute tarification particulière pour les allocataires hors communes.

Unanimité.

2021-03-04-17/17– CONVENTION ASF / COMMUNE RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DES TRAVAUX DE L'A63 AUX AMENAGEMENTS DE LA RUE DE CLARON

Le conseil municipal approuve la convention établie entre les ASF et la commune qui prévoit, dans le cadre des travaux d'élargissement de l'A63, une prise en charge par les ASF de 50% des travaux d'aménagement de l'espace jeux et détente le long de la piste cyclable rue de Claron pour 50 % de 35 889.51€.

Unanimité.

2021-03-04-18/18– RENOUELEMENT CONTRAT SP+ AU CAMPING

A l'**unanimité** les membres du conseil municipal approuvent le renouvellement du contrat SP+ qui lie la Caisse d'Epargne d'Aquitaine avec le camping municipal pour l'hébergement des paiements par carte bleue sur internet.

2021-03-04-19/19– ATTRIBUTION DE COMPENSATION MACS 2021

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT qui prévoit un remboursement de 760 312.53 euros au BP 2021 de la part de MACS.

Unanimité.

2021-03-04-20/20– PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire donne des explications relatives au pacte de gouvernance rédigé et approuvé par la communauté de communes MACS qui régit les rapports entre MACS et les communes et qui organise les différentes commissions internes.

Ce pacte de gouvernance prend la forme d'une contractualisation.

Monsieur le Maire explique toutefois que cette contractualisation ne peut se faire au mépris de relations d'usage, et regrette que la communauté de communes reste muette à de trop nombreuses sollicitations.

Unanimité.

2021-03-04-21/21– CESSIION FONCIERE CARRICABURU/COMMUNE

Le conseil municipal approuve la cession gracieuse à son profit de la parcelle issue de divisions AL53, AL54 et AL 56 d'une superficie de 79 m², le long de la résidence construite par M. Carricaburu , rue du Presbytère.

Unanimité.

2021-03-04-22/22– RETROCESSION DOMAINE DE LA PALOMBIERE

Dans le cadre de la réalisation du lotissement Domaine de la Palombière, la commune reprend les voiries du lotissement en vue de les transférer à la communauté de Communes et la bande d'espaces verts « tampon » entre le nouveau lotissement et les riverains.

La commune cède gracieusement la parcelle AO 255 (22 m²) à Immobilière Sud Atlantique sous réserve de la garantie de continuité du chemin rural.

Unanimité.

Séance levée à 20h00.

A Labenne, le 4 Mars 2021

Le Maire,
Jean-Luc DELPUECH

